

SEANCE DU 18 FEVRIER 2013

L'an deux mil treize, le dix huit février à dix neuf heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M DUEZ Jean Pierre, Maire

Présents : M DUEZ Mmes BROSSARD - CHARLASSIER - CHATEAU - CLEMENCEAU – JANVIER ESPINOLA MM MOURLOT – VILLENEUVE – GAUTIER - ARCHAT - GOURDON - GRENIER - TREMBLO

Excusés :

Absents : Mme DUMAS LEVY et M LEVY

Secrétaire de séance M GRENIER

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA REUNION DU 7 JANVIER 2013

Le compte rendu de la réunion du 7 janvier 2013 est approuvé à l'unanimité par les conseillers présents.

AUTORISATION DE TRANSFERER LE MARCHÉ D'AMENAGEMENT DU BOURG LOT 1 VRD

Monsieur le Maire expose au Conseil qu'il est nécessaire de l'autoriser à transférer le marché d'Aménagement du Bourg « lot 1 VRD » suite à la fusion à compter u 1^{er} janvier 2013 de la société SCREG SUD OUEST de Blaye au profit du Groupe COLAS SUD OUEST. Le Conseil donne son accord.

CONVENTION AVEC LE SMICVAL POUR LA MISE A DISPOSITION DE COMPOST DE BIODECHETS

Monsieur le Maire informe le Conseil que le SMICVAL met à la disposition des communes intéressées du compost de biodéchets produit sur le Pôle Environnement de St Denis de Pile. Cette convention a pour objectif de définir les conditions qui régissent cette mise à disposition. Le Conseil autorise le Maire à signer la convention.

CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU TERRAIN DE MONSIEUR LAMY POUR L'IMPLANTATION D'UN ABRI BUS

La zone de Poncla où devait être implanté l'abri bus ne pouvant être mise en agglomération et les travaux d'aménagement dans ce cas trop importants à réaliser, la réalisation de l'abri bus à cet endroit par le Conseil Général est abandonnée.

DETERMINATION DU NOMBRE DE DELEGUES A LA COMMUNAUTE DES COMMUNES DE BLAYE POUR 2014

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal des nouvelles modalités de répartition des sièges du Conseil Communautaire à compter de 2014. A savoir :

- La méthode règlementaire de répartition des sièges prévoit 28 délégués titulaires et autant de délégués suppléants aux communes qui ne possèdent qu'un délégué titulaire soit 7 suppléants. Il est prévu également de limiter le nombre de vice-présidents.

- Par dérogation à cette règle les communes peuvent, sous certaines conditions de majorité, décider de majorer le nombre de délégués et de vice-présidents. Le nombre de délégués titulaires pourrait passer à 35 (avec la même répartition pour les délégués suppléants) et le nombre de vice-présidents de 7 à 10.

Après discussion, le Conseil Municipal à l'unanimité, **souhaite** que la méthode règlementaire soit respectée.

DETERMINATION DES EMPLACEMENTS DES BORNES A VERRE ET TEXTILES

Dans le cadre de l'aménagement de bourg, il est nécessaire de déterminer l'implantation des bacs à verres et à vêtements situés actuellement près de la salle des fêtes. Après discussion, le Conseil décide de déplacer, pendant la durée des travaux, ces bacs derrière le monument aux morts « Place du Souvenir Français ».

MAINTIEN DU TAUX ANTERIEUR A L'INDEMNITE D'EXERCICE DES MISSIONS DES PREFECTURES

En 1999, le Conseil Municipal avait institué l'indemnité de missions des Préfectures pour les agents administratifs. Monsieur le Maire donne lecture d'une note d'information du Centre de Gestion de la Gironde relative à diverses revalorisations prenant effet au 1^{er} janvier 2012.

En référence à l'arrêté du 24 décembre 2012 fixant les montants de référence de certaines primes pour certains grades, celles-ci peuvent se révéler inférieures à celles observées précédemment. Le maintien à titre personnel de taux antérieurs plus favorables peut alors être envisagé sur le fondement d'une délibération.

Après discussion le Conseil souhaite maintenir le montant de référence de l'indemnité d'exercice des missions des préfectures au grade d'adjoint administratif de 1^{ère} classe.

REFORME DES RYTHMES SCOLAIRES

Monsieur le Maire expose les grandes lignes de la réforme des rythmes scolaires. Le décret du 24 janvier 2013 relatif à l'organisation du temps scolaire précise le cadre règlementaire de cette réforme.

Le décret prévoit un retour à la semaine scolaire de 4,5 jours.

Deux objectifs sont poursuivis : mieux apprendre et favoriser la réussite scolaire de tous.

Pour permettre d'assurer un meilleur respect des rythmes naturels d'apprentissage et de repos de l'enfant, le décret fixe l'organisation du temps scolaire et prévoit le redéploiement des heures d'enseignement.

Le décret ouvre la possibilité de décider de différer d'une année (septembre 2014) l'application de la réforme des rythmes scolaires. Dans ce cas, il convient d'en faire la demande auprès du directeur académique au plus tard le 31 mars 2013.

Monsieur le Maire précise les difficultés rencontrées et justifiant un report de la date d'effet de la réforme :

- Les incertitudes concernant l'encadrement des activités. Aucune information n'est encore disponible sur les qualifications que devra détenir le personnel d'encadrement et sur un éventuel agrément par l'éducation nationale ;
- Les incertitudes concernant l'organisation des transports, de restauration, et les liens avec les accueils de loisirs sans hébergement (qui verront leur organisation modifiée si le mercredi matin est retenu),
- Les incertitudes concernant les financements de l'Etat, de la CAF et de la MSA.

A l'issue de nombreuses réunions notamment avec les enseignants, les services de l'Education Nationale et la Communauté de Communes réunissant les Maires et adjoints en charge de la vie scolaire des 13 communes de la CCB de Blaye qui a eu lieu le 11 février 2013, il ressort clairement le souhait majoritairement exprimé de solliciter un report de la date de mise en œuvre de cette réforme à septembre 2014.

Dans ces conditions, après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- de solliciter une dérogation pour reporter à la rentrée scolaire 2014-2015 la mise en œuvre des nouveaux rythmes scolaires, et notamment l'organisation de trois heures hebdomadaires d'accueil des écoliers dans les écoles communales ;
- de charger Monsieur le Maire d'en informer le directeur académique des services de l'éducation nationale.

VOYAGE SCOLAIRE DES CLASSES DE MATERNELLE ET COURS PREPARATOIRE

Monsieur le Maire donne lecture du projet de voyage scolaire pédagogique en Juin 2013 à Andernos pour les classes de maternelle et CP, sollicitant une aide financière de 750 €. Après en avoir délibéré le Conseil donne un avis favorable pour cette aide.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire fait le point sur l'avancement des travaux du « tourne à gauche ». Il reste le marquage au sol, la signalisation et l'aménagement des espaces verts. Deux arrêtés municipaux sont pris pour déplacer le panneau marquant l'agglomération et signalant la voie sans issue de la voie communale de LA MOTHE.

SMICVAL

A compter du 4 mars 2013 une distribution de containers jaunes en remplacement des poches s'effectuera sur le site de GDE (ancienne casse de MARTIN) sur la D 137. A cette occasion il sera également remis à chaque administré une carte d'habilitation pour accéder à la déchetterie. Des informations seront données sur place par les agents du SMICVAL.

CAB

Monsieur le Maire rappelle qu'une réunion publique d'information sur les travaux d'aménagement du bourg aura lieu mardi 26 février à 18 h 30 à la salle municipale. Le cabinet BERCAT et les différentes entreprises seront présents afin de répondre aux questions des administrés.

« **La solidarité ça conserve** ». Cette opération organisée par l'Association des Maires de Gironde en partenariat avec la Banque Alimentaire consiste à inviter les administrés, les associations, les écoles à déposer dans la mairie une (ou plusieurs) boîte(s) de conserve qui seront ensuite prise en charge par la Banque Alimentaire qui les distribuera.

PLU

Monsieur le Maire va prendre contact avec les services de la DDTM (Direction Départementale du Territoire et de la Mer) pour envisager une modification du PLU afin d'essayer de rectifier les quelques anomalies constatées.

Pour la sécurité des administrés et donner une meilleure visibilité aux automobilistes, Monsieur le Maire a demandé à Monsieur Joël GRELIER la possibilité de déboiser partiellement ses parcelles dans le virage qui mène du village de Poncla aux Sables de Miat.

Vu la vitesse et la dangerosité de la Voie Communale 206 « des Fosses » à Poncla, Monsieur le Maire propose de la mettre en sens unique, une décision sera prise lors de la prochaine séance du conseil.

Monsieur le Maire informe le Conseil qu'une subvention de 9 668 € a été allouée par le Conseil Général pour l'enfouissement des lignes téléphoniques dans le cadre de l'aménagement du bourg.

Monsieur le Maire donne lecture d'une invitation de l'ACE pour le repas du 23 février.

Monsieur VILLENEUVE informe le Conseil qu'un devis a été demandé pour les travaux de traversée de route au lieu dit « Goblangey » afin d'évacuer les eaux pluviales. Ce dossier sera étudié lors de la réunion de la commission des Finances qui sera réunie le jeudi 14 mars à 18 h 30 pour préparer le budget 2013.

Des travaux de changement de buses ont été réalisés dans le bourg devant chez Monsieur MARCHEGAY pour un montant de 1 884.49 € TTC.

Prochaine réunion le 8 avril 2013 à 19 heures

Séance levée à 21 heures 15